

ÉDITO | DE L'IRONIE ET DU CYNISME

Même si nous en avons déjà parlé, il est évident que le sujet du budget de l'éducation est et restera un sujet sur lequel nous ne pourrons nous taire, et ce, tout au long du reste du mandat des libéraux.

D'abord, lors du dernier conseil fédératif des 20 et 21 avril, deux propositions ont été adoptées, soit :

1. Que le conseil fédératif dénonce le budget 2017-2018 qui constitue une opération de relations publiques et qui ne répond pas aux réels besoins de l'école publique.
2. Que le conseil fédératif invite les affiliés à user de tous les moyens mis à leur disposition pour informer les enseignantes et enseignants du contenu du budget 2017-2018.

Une analyse assez approfondie, présentée par le président de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), nous a permis de percevoir non seulement l'ironie du gouvernement libéral à se servir de l'idée d'un plan quinquennal, qui pourrait au prochain mandat, dans deux ans, être annulé, mais aussi, mieux encore, le cynisme qui s'y ajoute puisque plus de 70% des sommes annoncées ne se concrétiseront pas avant 2019-2020, soit dans un futur mandat du gouvernement actuel! En d'autres mots, nous prend-il tous pour des caves?

Alors que le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, n'a toujours pas dévoilé son projet de politique de réussite éducative, le ministre des Finances, Carlos J. Leitão, annonce des mesures qui font « suite aux consultations tenues à l'automne 2016 en vue de l'élaboration d'une première politique québécoise de la réussite éducative ». Ces mesures, selon lui, « permettront d'agir auprès des jeunes, plus particulièrement auprès de ceux qui présentent des difficultés ».

Bref, vous voulez en savoir plus sur :

- ce budget électoraliste qui vise à laisser croire que le gouvernement s'occupe « des vraies affaires »,
- les « investissements » annoncés pour le réseau des écoles publiques qui ne suffiront d'ailleurs pas à réparer les dommages causés par des années de politiques d'austérité,
- ou encore sur des dépenses qu'on ne pourra faire,

je vous conseille vivement d'aller lire l'analyse au complet sur notre site web à l'adresse suivante : www.sepi.qc.ca/budget-2017-2018.

Bonne semaine!

■ Thérèse Prinos | thereseprinos@sepi.qc.ca

ACTIVITÉ SOCIALE DE FIN D'ANNÉE

La fin de l'année approche à grand pas. Le SEPI vous convie de nouveau au Boston Pizza d'Anjou pour un événement social où vous pourrez rencontrer vos collègues et représentants syndicaux dans une ambiance décontractée!



Il y aura un tirage de prix de présence et deux consommations vous seront gracieusement offertes.

C'est un rendez-vous!

AGENDA

ACTIVITÉ POUR TOUS
** INSCRIPTION NÉCESSAIRE **

>> **Le mercredi 3 mai de 16h30 à 18h30:** débats collectifs sur le mode de scrutin aux bureaux du SEPI

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le jeudi 11 mai de 16h à 20h:** conseil des personnes déléguées (CPD) au Centre communautaire Roussin

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> **Les 17, 18 et 19 mai 2017:** conseil fédératif de la FAE

EDA/FP | MISE À JOUR DE LA LISTE PRIORITAIRE ET DE LA LISTE DE RAPPEL

Si vous enseignez dans l'un de ces deux secteurs, vous devez **fournir avant le 15 mai** toute nouvelle information qui pourrait vous permettre d'accéder à l'une de ces listes ou d'y être maintenu. Ainsi, il est opportun d'aviser la CSPÎ quant aux éléments suivants: détenir une qualification légale ou son renouvellement [enseignant(e)s de l'EDA et de la FP], reconnaissance de nouveaux modules et que ceci vous confère la capacité d'enseigner au moins 50% des modules de votre spécialité ou sous-spécialité (FP). Finalement, pour toute information ou document que vous fournissez au service des ressources humaines, nous vous recommandons de conserver une preuve d'envoi.

Par ailleurs, une fois la mise à jour de ces listes effectuée par la CSPÎ (avant le 30 mai 2017), celles-ci seront par la suite affichées dans les centres et seront alors également disponibles sur le site web du SEPI. **Il sera alors de votre responsabilité individuelle de vérifier les informations qui vous concernent.** Les listes vérifiées et corrigées prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2017. Vos demandes de corrections au service des ressources humaines de la CSPÎ doivent être donc transmises avant cette date. Nous vous conseillons fortement de conserver une preuve d'envoi. Nous vous demandons également de nous transmettre copie de vos demandes de corrections par télécopieur au 514-645-3635.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

EDA/FP | DISPONIBILITÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Les enseignant(e)s de la liste prioritaire et de la liste de rappel doivent informer la CSPÎ de leur disponibilité pour l'année scolaire 2017-2018 de jour, de soir ou les deux. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire de disponibilité qui vous a été transmis par la CSPÎ et le lui retourner au plus tard le 15 mai 2017 à l'attention de madame Chantal Boyle, technicienne de la section du personnel enseignant de la CSPÎ. À défaut de remplir cette obligation dans les délais, vous serez considéré(e) non-disponible pour 2017-2018.

Par ailleurs, veuillez noter que la commission scolaire retire de la liste prioritaire le nom des personnes qui détiennent un emploi régulier à temps plein (permanence) soit à la commission, soit auprès d'une autre commission scolaire. Aux fins

de vérification du statut d'employé(e) de l'enseignant(e), une question est posée à cet effet dans le formulaire.

Finalement, veuillez porter une attention particulière aux conséquences possibles de refuser une tâche, malgré que vous vous soyez déclaré(e) disponible. Ces modalités sont indiquées à même le formulaire. Pour toute information relative à cette opération ainsi qu'aux modalités inhérentes au formulaire, veuillez contacter Sophie Fabris ou Catherine Faucher, conseillères au SEPI.

Veuillez vous assurer de conserver **une preuve de transmission** dudit formulaire.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

TIRAGE DES LAISSEZ-PASSER POUR LE FILM *PRIMAIRE*

Quand la réalité dépasse la fiction



Vous avez été fort nombreux(es) à participer à notre tirage pour les enseignant(e)s du primaire. L'expérience sera à répéter...

Voici les 7 personnes chanceuses, gagnantes d'un laissez-passer double pour la première du film *Primaire*, le 2 mai, au cinéma Beaubien :

1. Maude Sévigny, Jules-Verne;
2. Geneviève Lemire, St-Joseph;
3. Claudianne Picher-Martel, François-La Bernarde,
4. Cloé Héroux-Messier, Ste-Gertrude;
5. Chantal Juteau, Simone-Desjardins (Perras);
6. Émilie Gonzalez Deslières, Jules-Verne;
7. Anny Giguère, Simone-Desjardins

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

EDA | UN RÉSEAU POUR DISCUTER DE L'IMPLANTATION DES NOUVEAUX PROGRAMMES

Vous considérez l'implantation des nouveaux programmes comme un numéro de haute voltige et vous vous sentez comme un acrobate sans filet de sécurité? Soyez des nôtres **le mardi 23 mai prochain**, au Château Royal de Laval de 9 h à 16 h. Le SEPÎ vous invite à participer à ce réseau organisé par la FAE pour les enseignantes et enseignants à l'EDA, réseau qui vous permettra de raconter votre réalité, d'entendre ce qui est vécu ailleurs et, surtout, de réfléchir aux perspectives, aux pistes d'intervention et aux solutions.

Dépêchez-vous à vous inscrire, car le nombre de places est limité.

Vous pouvez vous inscrire, au plus tard, le vendredi 5 mai 2017 à 14h30, via notre site web (www.sepi.qc.ca/formulaire-reseau-eda-23-mai-2017), par courriel (courrier@sepi.qc.ca) ou encore par téléphone (514-645-4536).



Pour plus d'informations, veuillez contacter Serafino Fabrizi.

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

INFO | SURVEILLANCE D'EXAMEN AU SECONDAIRE - RÉMUNÉRATION

La **marche à suivre par les directions quand vient le moment d'assigner des profs à la surveillance d'examen et de les rémunérer** est convenue par une entente entre le SEPÎ et la CSPÎ. Cette entente **s'applique lors de journées d'examens alors que l'horaire de l'ensemble des élèves de l'établissement n'est pas totalement suspendu** (par exemple, une demi-journée d'examen pour un cycle).

Dans ce cas, la direction doit **obligatoirement** assigner les profs de la façon suivante :

1. La direction met **PRIORITAIREMENT** à l'horaire de la surveillance, selon leur horaire d'enseignement respectif, des profs dont les cours sont annulés en raison du fait que les élèves sont en situation d'examen;
2. À défaut de pouvoir combler tous les besoins en surveillance, la direction peut assigner **en temps supplémentaire** un(e) enseignant(e) qui est à l'horaire pour seulement une partie des périodes visées par le besoin de surveillance;
3. Aux fins de **paiement des minutes excédentaires** au temps initialement prévu à l'horaire d'enseignement

dans les cas visés aux paragraphes 1 et 2, la direction applique les dispositions de l'Entente nationale et versera à l'enseignant(e) en question un montant équivalent à 1/1000^e de son traitement annuel (profs permanents, en voie de permanence ou contractuels).

EXEMPLE: Il y a, dans l'établissement X, un avant-midi d'examen, lequel est d'une durée de trois (3) heures. Les deux (2) périodes du matin sont normalement d'une durée de 2h30. Si vous êtes à l'horaire pour les deux (2) périodes et qu'on vous affecte à la surveillance entière de l'examen, on devra vous payer les 30 minutes excédentaires au 1/1000^e de votre traitement annuel.

La même logique s'applique si vous n'avez qu'une période ou si, exceptionnellement, vous n'avez pas de période du tout. Si une telle situation se produit et que vous n'êtes pas rémunéré(e) pour le dépassement, ne tardez pas à signaler le tout, par courriel, à votre direction tout en nous en transmettant une copie à sophiefabris@sepi.qc.ca.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

EDA/FP : CONCOURS DE LA FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT (FAE)

Nous tenons à féliciter les six (6) lauréats dans le cadre de la 9^e édition du concours *La persévérance a aussi un visage chez les adultes en formation*. La remise des prix s'est tenue le 23 mars dernier. Félicitations à toutes et tous!



© FAE

Veillez prendre note que l'assemblée publique de mise en candidature pour les élections aux différents postes du conseil d'administration du SEPÎ en juin 2017 se tiendra aux bureaux du SEPÎ (745, 15^e Avenue à Pointe-aux-Trembles) **le mardi 9 mai 2017 entre 16h30 et 17h30**. Lors de cette soirée, les candidats aux différents postes devront remettre leur feuille de mise en candidature.

L'annonce des candidats pour chaque poste se fera lors de cette soirée. Voir les procédures d'élection sur le site web pour plus de détails (www.sepi.qc.ca/elections).

■ Daniel Savard, président du comité d'élection et de référendum

INFO | CONCOURS héros - REMISE DES PRIX DANS LE CADRE DU NOUVEAU VOLET ÉCRITURE

les idées
voyagent plus loin en
liberté

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a honoré le 20 avril quatre (4) élèves qui ont gagné, par la qualité de leurs textes, les prix alloués par le jury mis sur pied par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ). Le SEPÎ est heureux de féliciter les trois (3) personnes lauréates, étudiants à l'École secondaire d'Anjou: Thanina Bélaïd a vu sa lettre d'opinion paraître dans *Le Devoir*, Nazim Ait Ourdja suivra une formation sur les droits de l'Homme d'Amnistie internationale, et Monessa Pierre participera un vendredi à la préparation du «wrap de l'actualité», diffusé pendant l'émission *Éric et les Fantastiques* à Radio Énergie Montréal ainsi que l'enseignante, Sylvie Zielonka.

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca



Plus de détails et de photos dans le prochain **TODO!**

INFO | RÉPARTITION DES TÂCHES 2017-2018

La rencontre pour la répartition des tâches 2017-2018, dans votre établissement, devrait se faire sous peu, d'ici le 15 mai. N'oubliez pas que nous mettons à votre disposition un document de règles régissant la procédure pour la répartition des fonctions et responsabilités afin que l'opération se fasse selon les règles et sans heurts. Le document est sur notre site web à l'adresse suivante : www.sepi.qc.ca/dossiers/affectations.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide, nos conseillères Catherine Faucher et Nancy Hénault sont à votre disposition.

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

Le **TODO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Tiré à 2600 exemplaires, le **TODO** est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)

Tél.: 514-645-4536 | Téléc.: 514-645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca